



# BULLETIN MUNICIPAL DE CHOISY HIVER 2014

CHOISY-LE-REIN



N°31-1

# LE MOT DU MAIRE



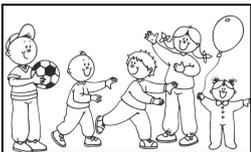
Choisyliennes, Choisyliens,

L'année 2014 est une année importante pour la démocratie. Le renouvellement des conseils municipaux aura lieu le 23 mars et en cas de besoin le 30 mars. Vous trouverez en pages centrales le guide nécessaire au bon déroulement de ces opérations. Le vote d'un citoyen fait partie intégrante du devoir civique. Le droit de vote, acquis sous son essence actuelle en 1848 et pour les femmes en 1944, permet de participer aux choix des conseillers et donc par incidence de participer à la vie communale et de donner son avis. Celui qui ne vote pas, volontairement, se prive du droit moral qu'il a de pouvoir s'élever contre certains choix des édiles municipaux. **LE DROIT DE VOTE S'USE SI ON NE S'EN SERT PAS !**

Il en est de même du bénévolat ... Dès l'enfance et jusqu'à un grand âge, beaucoup se portent volontaires une fois ou souvent dans leur vie, au gré du temps dont ils disposent, pour faire partager une passion ou tout simplement pour se rendre utile... ce sont les bénévoles. On se rend souvent compte du travail immense qu'ils accomplissent quand ils ne sont plus là...

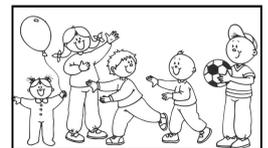
Choisy a la chance d'avoir beaucoup d'habitants de bonne volonté, qui nous organisent régulièrement des fêtes ou des sorties (Comité des Fêtes, Club Loisirs notamment), qui valorisent nos chemins et proposent des balades (Chemin Faisant), qui permettent aux retraités de se retrouver pour de bons moments de partage et qui, d'une manière générale permettent à tout un chacun de trouver une ou plusieurs activités sympathiques pour participer à la vie de la commune (sports, théâtre, patchwork, cuisine, etc), se faire des amis et se cultiver (bibliothèque, cinébus...); il y a aussi ceux qui oeuvrent pour les enfants de l'école au sein de l'APE, notamment avec la vente des brioches ou la kermesse de l'école.

**MERCI A EUX ET VENEZ LES REJOINDRE : IL FAUT TOUJOURS DES NOUVEAUX BRAS POUR SOUTENIR CEUX QUI FATIGUENT PARFOIS !**



## LES CHOISYLOUPS

**Voilà déjà 4 ans que le centre de loisirs a ouvert ses portes à Choisy, nommé CHOISYLOUPS par les enfants.**



Il a débuté avec une poignée d'entre eux et 3 animatrices : Valérie Imhoff, Valérie Husson, Myriam Berthoud et de nombreuses jeunes stagiaires du village. Il est très vite devenu un service indispensable et aujourd'hui il faut être dans les starting-blocks pour avoir une place.

Nous avons donc demandé un agrément plus important (de 20 à 30) pour pouvoir satisfaire le plus grand nombre. Nous fonctionnons 1 semaine à chaque petites vacances scolaires.

En 2012, le centre a ouvert 15 jours en juillet. Suite au succès rencontré, nous avons accueilli les enfants tout le mois de juillet sous la direction de Sandrine Pellarin accompagnée d'animatrices et stagiaires.

**En 2014 les Choisyloups ouvriront leurs portes du lundi 3 au vendredi 7 mars avec comme thème « le carnaval des clowns ». Puis l'on se retrouvera du lundi 28 avril au vendredi 2 mai et du 7 juillet au 1<sup>er</sup> août.**

Souhaitons à ce jeune centre aéré prospérité, convivialité et longévité ! Merci à tous,

Pascale Lhomme

**Merci à tous ceux qui contribuent régulièrement à la rédaction du Choisylien.** Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos, des articles sur un évènement à Choisy. (A faire parvenir en mairie en haute définition svp).



# PLEINS FEUX SUR : LE FLEURISSEMENT DE CHOISY



## REMISE DE LA 1ère fleur : *Label de qualité de vie*



Remise de la première fleur " Village  
fleuri " le 5 décembre à Lyon

**Choisy rejoint ainsi les 68 communes  
de Haute Savoie à posséder ce label**



### ***Choisy, un village où la nature est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale :***

Comme chaque année, c'est au mois de juillet que la commune a accueilli en présence du maire et des services municipaux, le jury départemental pour le fleurissement ; son but principal cette année était de préparer la visite du jury régional pour l'obtention de la 1ère fleur.

Les services techniques se sont formidablement impliqués dans l'entretien des espaces verts, du fleurissement de notre village et la poursuite du jardin didactique situé derrière la mairie, et ceci malgré les caprices de la météo...

La visite s'est agréablement déroulée, et le jury a notamment bien apprécié la qualité du fleurissement et la prise en compte des remarques formulées lors des années précédentes.

Cette distinction vous revient, à vous les Choisyliens, grâce au savoir-faire acquis au fil des ans par les services techniques suivant l'orientation donnée par l'équipe municipale.

La commune accorde une grande importance à la nature en proposant un fleurissement diversifié et respectueux de l'environnement :

d'un fleurissement purement esthétique, nous sommes passés progressivement à un fleurissement raisonné en gardant à l'esprit une certaine beauté des massifs, tout en respectant les équilibres naturels et surtout en s'intégrant au paysage local rural qui constitue notre toile de fond :

- Installation de **prairies fleuries**
- Diminution de l'entretien des massifs en remplaçant les plantes annuelles par **des vivaces**
- Remplacement des jardinières fleuries par la création de **massifs fleuris en pleine terre**
- **Fauchage tardif** des bords de route

Derrière la mairie, **Un jardin didactique** a été démarré afin de démontrer que l'on peut créer une haie autrement que par des thuyas, cyprès ou autres espèces à grand développement, consommateur d'espaces, énergivore en entretien, générateur de déchets verts et parfois aussi de conflit de voisinage...

Cette première partie, est composée d'arbustes de petit développement qui au fil des saisons, sont intéressants par la couleur du feuillage, de la floraison, du parfum dégagé par certaines variétés. Certains sont denses, d'autres légers. D'autres sont défensifs. Le but de ce jardin est d'être une aide au choix dans le cas de création d'une haie vive ou renouvellement d'une ancienne.

# TRANCHES DE VIE

## LA TROUP'HETTE FAIT SON CIRQUE

Quand la Troup'hette interprète le 7 décembre son spectacle sur le cirque, la magie a envahi la salle des fêtes. Les funambules, les lions, les éléphants, les lanceurs de couteaux, les trapézistes, ont réussi à transporter le public dans un univers fabuleux.

Véronique Pilon a encore réussi une prouesse lors de l'écriture de ce spectacle.



## LA TROUPE MASQU'ARADE en représentation

Le dimanche 8 décembre, Choisy a eu le plaisir d'accueillir nos voisins de Metz Tessy qui nous ont régalié avec une nouvelle pièce "Manoir Sans Défense". Merci à eux !



### A vos agendas !

#### • Comité des Fêtes

**L'AG aura lieu le 11 février à 19h30 à la salle de Very :** un bilan de toutes les fêtes de 2013 et des vidégreniers, et le programme 2014. Venez nombreux.

#### • Chemins Faisant :

L'association CHEMINS FAISANT organise une balade au clair de lune le vendredi 14 février. Rendez-vous au stade de football à 19h45. Départ à 20 h. retour vers 21h30. Boissons chaudes offertes. Se munir de bonnes chaussures, d'une lampe frontale (ou lampe de poche). **Annulation en cas de pluie.**

#### • Paroisse

Le repas paroissial 2014 aura lieu à la salle Georges Daviet à La Balme de Sillingy le dimanche 2 février à 12 h. Menu adulte 15 € - Menu enfants 6 €



## Fête de la Gastronomie 2014

Le précédent numéro du Choisylien s'est fait l'écho de cette Fête de la Gastronomie 2013 à Choisy. Nous voulons recommencer en septembre 2014. Pour cela, il nous faut créer une association loi 1901.

### **Nous avons besoin de vous.**

En apportant votre adhésion et votre participation, vous faites vivre et rayonner cet événement, qui a été très apprécié.

Appelez moi au **06 85 33 47 85** ou envoyez moi un courriel : [claud.carat@orange.fr](mailto:claud.carat@orange.fr)

«*JE NE POSSEDE QUE CE QUE JE DONNE*»

**Gabriele d'Annunzio**



A travers votre don pour la 18ème édition de la Virade de l'espoir de la Balme-de-Sillingy, vous avez permis de transformer cette soirée et cette journée en une belle fête.

Votre aide et votre soutien ont permis de récolter **près de 26 000 €uros** pour l'association Vaincre la Mucoviscidose.

Merci de votre engagement à nos côtés pour continuer le combat contre cette maladie.

« On gagne sa vie avec ce que l'on reçoit, mais on la bâtit avec ce que l'on donne » Le comité de la Virade de l'espoir de la Balme-de-Sillingy

[www.virades-espoir.fr](http://www.virades-espoir.fr)

# LES ELECTIONS : GUIDE DETACHABLE



## ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

**Voter : un geste pour notre démocratie !**

**Ce qui va changer :**

Au printemps 2013, le Parlement a adopté une loi modifiant les modalités de scrutin pour les élections municipales et créant l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires pour les communes de 1 000 habitants et plus.

### > Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes, les électeurs vont élire leurs conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

**Dans les communes de 1 000 habitants et plus, pour la première fois, les électeurs éliront également des conseillers communautaires. C'est le cas de CHOISY.**

Ces conseillers communautaires siègent au sein des intercommunalités (communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole). Les intercommunalités sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

### > Qui peut voter lors des élections municipales ?

Les Françaises et les Français de plus 18 ans peuvent voter, à condition d'être inscrits sur la liste électorale de leur commune.

Pour les élections municipales, les ressortissants de l'Union européenne ayant plus de 18 ans peuvent également voter, à condition d'être inscrits sur la liste électorale complémentaire municipale de leur commune de résidence.

Dans les deux cas, l'inscription sur les listes électorales devait être faite au plus tard le 31 décembre 2013 (voir Choisylien automne 2013).

**Lors des élections de mars 2014, tous les électeurs devront présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de leur commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.**

### > Peut-on voter par procuration ?

Si un électeur n'est pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, il peut faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de sa commune de voter à sa place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, à partir de cette année, l'électeur peut également gagner du temps et préparer sa demande depuis son domicile. Le formulaire de demande de vote par procuration est désormais accessible sur <http://service-public.fr/>. Il peut être rempli sur ordinateur puis imprimé. L'électeur doit ensuite l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail.

### > Comment les conseillers municipaux et communautaires sont-ils élus ?

#### - Elections municipales :

**Le seuil de population, qui décide du mode de scrutin applicable dans la commune, a été modifié.**

Désormais, ce seuil est fixé à 1 000 habitants et non plus à 3 500 habitants comme en 2008. Ainsi, en dessous de 1 000 habitants, il n'y a pas de changement, les conseillers municipaux sont toujours élus au scrutin majoritaire. En revanche, entre 1 000 et 3 499 habitants, les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste bloquée pour la première fois. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il n'y a pas de changement, les conseillers municipaux sont toujours élus au scrutin de liste bloqué.

**La pratique du panachage qui consiste à rayer des noms et à en ajouter d'autres sur le bulletin de vote n'est donc plus possible dans les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 500 habitants.**

Si un électeur modifie son bulletin de vote, celui-ci sera nul. Le panachage reste en revanche possible dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Par ailleurs, lors des élections municipales de 2014, dans toutes les communes, il sera indispensable pour être élu d'avoir déposé sa candidature auprès de sa préfecture ou de sa sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

**Contrairement aux précédentes élections municipales, il ne sera plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.**

### - Elections communautaires :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la présentation du bulletin de vote change :

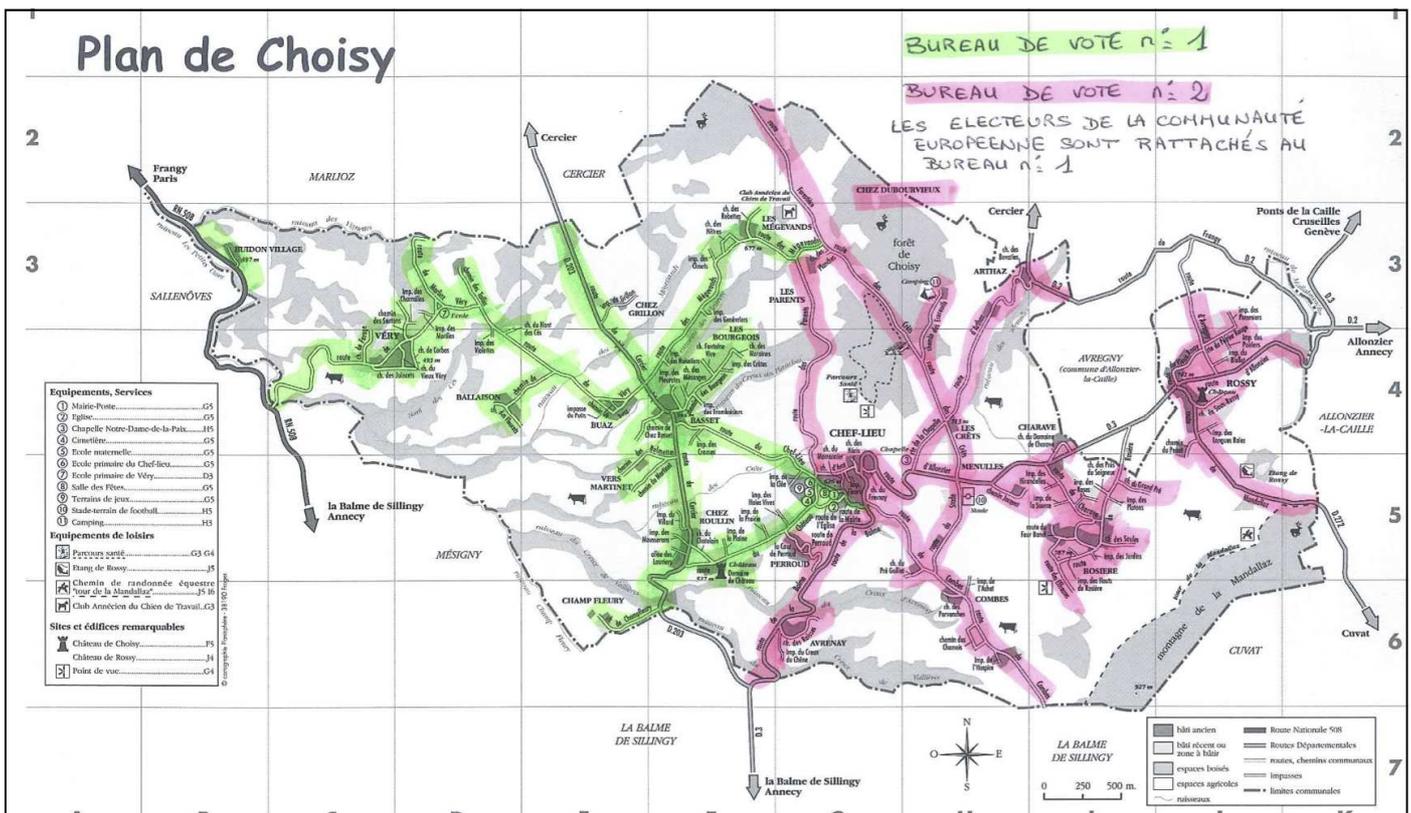
Désormais, **sur le bulletin de vote figurera à gauche la liste des candidats à l'élection municipale et à droite celle des candidats à l'élection communautaire.** Les candidats au mandat de conseiller communautaire sont issus de la liste des candidats au conseil municipal. En mettant son bulletin dans l'urne, l'électeur vote pour les deux listes à la fois. Il ne doit pas modifier son bulletin de vote, sinon celui-ci sera nul.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la présentation du bulletin de vote ne change pas. Les électeurs n'éliront pas de conseillers communautaires lors de l'élection municipale. En effet, ce sera lors de l'élection du maire et des adjoints à la première réunion du conseil municipal qu'ils seront déterminés. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de la commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

### - BUREAUX DE VOTE :

Leur nombre est fonction du nombre d'habitants. A Choisy, depuis les dernières élections présidentielles, nous



## AIDE-MEMOIRE POUR VOTER

- ✓ **carte d'électeur (la plus récente !)**  
NB si vous n'en avez pas reçu, la mairie vous fera une attestation le jour du vote
- ✓ **carte d'identité en cours de validité ou périmée**
- ✓ **heures d'ouverture : de 8 h à 18 h non stop**
- ✓ **jours : le dimanche 23 mars et, en cas de deuxième tour, le 30 mars**

# NOTRE AGENDA ELECTORAL

Selon l'article 3 de la Constitution française, la Souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Le peuple exprime sa Souveraineté en votant afin de choisir ses représentants ou de faire valoir son point de vue lors d'un référendum. C'est cette participation des citoyens qui fonde et légitime la démocratie représentative; **en France, le vote est un droit et un devoir, mais pas une obligation stricte.**

## SUFFRAGE UNIVERSEL : les citoyens votent pour leurs représentants

ECHELLE DE TERRITOIRE	PRINCIPALES COMPETENCES	ELUS	ECHEANCE
NOTRE COMMUNE : CHOISY	état civil, listes électorales, action sociale, écoles maternelles et primaires, voirie et bâtiments communaux, gestion du patrimoine, protection de l'ordre public ainsi que d'autres, facultatives	19 conseillers municipaux qui désignent parmi eux votre maire et ses adjoints	tous les 6 ans - 23 et 30 mars 2014
NOTRE INTERCOMMUNALITE : COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES	déchets, eau, petite enfance, transport scolaire, économie, assainissement (délégation faite au SILA) accessibilité au handicap, développement durable	30 délégués communautaires qui désignent un président et des vice-présidents	tous les 6 ans, en même temps que la commune
NOTRE CANTON HAUT-SAVOYARD : ANNECY NORD OUEST	le Conseil Général est chef de file de l'aide sociale, a la compétence culturelle, développe et aménage le territoire départemental et gère les collèges	1 conseiller général et son suppléant (binôme femme et homme)	tous les 6 ans : 2015
NOTRE CIRCONSCRIPTION : LA 1ERE CIRCONSCRIPTION SUR LES 6 DE HAUTE-SAVOIE	participe au travail législatif (élaboration des lois) et au travail de contrôle du Gouvernement.	1 député et son suppléant pour l'Assemblée Nationale	tous les 5 ans : 2017
NOTRE REGION : RHONE-ALPES	développement économique et aménagement du territoire, formation professionnelle, lycées et écoles supérieures	17 conseillers régionaux pour la Haute-Savoie, par scrutin de liste paritaire	tous les 6 ans : 2015
LA FRANCE	<b>incarne l'autorité de l'État.</b> Il veille, par son arbitrage, au respect du texte constitutionnel, et assure le fonctionnement normal des pouvoirs publics et la continuité de l'État. Vis-à-vis de l'extérieur, il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités conclus par la France. Chef des armées et de la diplomatie.	1 président de la République (la Vième). Il nomme le Premier ministre et approuve la composition du gouvernement proposée par le Premier Ministre	tous les 5 ans : 2017
L'EUROPE	élection du Président de la Commission européenne, droit de censure de la gestion de la Commission européenne, pouvoir législatif	13 députés pour la circonscription Sud-Est par scrutin de liste à la proportionnelle (Le Parlement européen comporte 766 députés)	tous les 5 ans , vote à 1 tour : 25 MAI 2014
<b>LES REPRESENTANTS QUI NE SONT PAS ELUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT</b>			
dans notre département	participe au travail législatif (élaboration des lois) et au travail de contrôle du Gouvernement.	3 sénateurs haut-savoisyards au Sénat	tous les 6 ans par les grands électeurs, renouvellement par moitié tous les 3 ans

en savoir plus

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/>

<http://www.cidem.org/>

# FLASH CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité du compte-rendu des conseils est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet à l'adresse suivante :

[www.choisy.fr](http://www.choisy.fr), rubrique « vie municipale »

Les conseils municipaux sont des réunions publiques ouvertes à tous.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2013

### BUDGET PRIMITIF 2013 – VIREMENTS DE CREDITS

Le conseil municipal accepte les virements de crédits pour abonder certains articles insuffisamment pourvus.

### INDEMNITE DE CONSEIL 2013 VERSEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal décide d'attribuer à Monsieur Pascal GROSPIRON, comptable public, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER HAUTE-SAVOIE : 300 €

SUBVENTION EN FAVEUR DES SINISTRES DU TYPHON AUX PHILIPPINES (CARREFOUR DES COMMUNES) : 100 €

### TAXE D'AMENAGEMENT – EXONERATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'exonérer de la taxe d'aménagement. les programmes de logements aidés, les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA ou bénéficiant de prêts aidés de l'Etat tels que prêts locatifs sociaux (PLS), prêts locaux à usage social (PLUS), prêts sociaux location-accession (PSLA), ...

### Sens unique sur la route de Rosière

Bernard SEIGLE informe les conseillers municipaux que le maire d'Allonzier-la-Caille a pris un arrêté pour instituer un sens unique de circulation sur la route de Rosière dans le sens Rosière à la RD3. Les véhicules se dirigeant à Rosière devront emprunter la route de Charave.

# AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE FIER ET USSES

L'intégralité du compte-rendu des conseils communautaires est affiché en mairie et disponible sur internet à l'adresse suivante <http://www.fier-et-usses.com/>, rubrique CCFU

Les conseils communautaires sont des réunions publiques ouvertes à tous.

Aux conseils communautaires, de nombreuses délibérations sont prises à chaque réunion sur des sujets concernant l'ensemble du territoire des 7 communes ou sur une commune en particulier. En voici quelques extraits :

- ✓ **séance du 29 octobre 2013** : Eau potable à Choisy : accord sur réalisation d'un bouclage de "Charave" à "Rossey", remplacement d'une conduite en acier vétuste par une conduite en fonte pour améliorer la défense incendie "Chez Roullin", modification statuts du SILA, demande de subvention auprès de M le Préfet pour l'aménagement de la Maison de la Solidarité intercommunale (locaux à aménager à côté du magasin Casino de la Balme)
- ✓ **séance du 10 décembre 2013** : Avis de la CCFU sur le projet du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin Annécien, détermination de la tarification de l'eau potable, présentation du rapport d'activité 2012 des services de la CCFU et du rapport sur l'eau 2012 de la CCFU. Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Ussets (SMECRU), validation du budget de l'office de tourisme ALTER'ALPA (nouvel office intercommunautaire en partage avec les communautés de commune du Pays de Fillière et du Pays de Cruseilles) et pour Choisy, indemnisation à l'exploitant agricole M Deragne dans le cadre de l'aire de grand passage des gens du voyage 2013

# CARNET

# URBANISME

## NAISSANCES

16/11/2013 Célia POMPOSA

05/12/2013 NÉIL LECONTE

*Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.*



## MARIAGES CELEBRES DANS LA COMMUNE

30/11/2013 Jérémie RENAULT et Stéphanie LAMBELET

30/12/2013 Benoît CORNACHON et Elodie LHOMME

*Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.*

## DECES

20/12/2013 Isabelle CHAPPOT épouse FOURNIER

08/01/2014 Dieter HEINZEL

*Nous présentons nos condoléances aux familles.*

## PERMIS DE CONSTRUIRE

30/12/2013 CARNEIRO Lionel, maison individuelle, route des Mégévands

30/12/2013 BROSELIN Frédéric, agrandissement, route de Combès

10/01/2014 BERTHET Nicolas, maison de 2 logements, chemin de Faragès

## DECLARATIONS PREALABLES

06/11/2013 DUPARC Thierry clôture, route du Stade

07/11/2013 Consorts CHAMOIX, divisions de parcelles à Véry

29/11/2013 SCI JACET (Excoirtier) modifications extérieures, chemin des Joinceux

05/12/2013 JAMES Thomas, remplacement toiture + vélux, route de Perroud

05/12/2013 TONCANIER Jean-Claude, remplacement un pan toiture + vélux, route de Véry

19/12/2013 CHIODINI Norbert, modifications de façades, impasse des Framboisiers

## La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

### L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014
- les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 délivrées à des personnes majeures.

**Attention :** cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité délivrées aux personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

**Inutile de vous déplacer dans votre mairie** si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans est automatique. Elle ne nécessite aucun démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Plus d'informations sur :

<http://www.intérieur.gouv.fr> ou <http://www.diplomatie.gouv.fr>

# INFOS PRATIQUES

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	fermé	14h-17h	fermé	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h30-16h15	fermé	8h40-11h45	8h40-11h45	8h40-11h45	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h <b>10h-12h</b>	8h-20h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	9h-12h 14h30-19h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny NB : jours fériés	13h-18h30 <b>FERME</b>	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30



## ALMA 74 : Allô Maltraitance envers les personnes âgées et/ou adultes handicapés

L'écoute téléphonique est la mission première de l'association mais nous développons aussi la **prévention** à travers des actions de **sensibilisation à la "bienveillance"** auprès de professionnels (du domicile, d'établissement), de bénévoles ou d'étudiants du secteur sanitaire et social.

Si vous êtes dans cette situation ou que vous connaissez quelqu'un, si vous hésitez sur les démarches à entreprendre, vous pouvez nous contacter au **04.50.46.80.91** les **lundis** ou **jeudis** de **14h à 17h**.

En dehors de ces permanences, vous pouvez nous laisser un message sur notre répondeur ou téléphoner au numéro national **39.77** du lundi au vendredi.

Pour pouvoir poursuivre nos actions, nos temps d'écoute et de conseils, nous recherchons des bénévoles. Vous pourrez intégrer une équipe conviviale et bénéficier de formations. Si vous êtes disponible quelques heures par mois, intéressé par l'écoute et le soutien, que vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir davantage d'informations au **04.50.46.80.91**.

Vous serez rapidement recontacté par la coordinatrice ou l'un des administrateurs de l'association.

**Pensez à transmettre ces informations autour de vous. Oser en parler c'est déjà agir !**

## NUMEROS UTILES

GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
ALLO ENFANCE	119
URGENCES EUROPE	112
SPA MARLIOZ	04 50 77 82 40
CCFU	04 50 77 70 74
ADMR	04 50 68 76 56

## TRANSPORT CAR LIHSA

8 départs par jour pour Annecy depuis La Balme ou Sillingy.

### Lignes 21 et 22

#### Bons plans bus :

**La Carte Déclic** pour les moins de 26 ans

**Le Ticket Gagnant** : car + lignes urbaines SIBRA gratuites à Annecy

#### En savoir plus et télécharger les horaires :

<http://www.cg74.fr/pages/fr/menu-secondaire/informations-transports-107.html>

## COVOITURAGE

#### 3 parkings à Choisy :

- chef-lieu (cimetière)
- stade de Menulles
- école de Véry

## BIBLIOTHEQUE

me 14h-15h30, ve 16h45-18h et sa 14h-15h30

## CINEMA

Cinébus tous les 15 jours programme sur [www.cinebus.fr](http://www.cinebus.fr)

*Hiver moins salé, nature préservée, pneus hiver recommandés à partir du 15 novembre !*



en savoir plus :

<http://www.inforoute74.fr>

# ACTIVITES

## AGENDA

**11 février**

**AG comité des fêtes**  
à 19h30 - école de Véry

**14 février**

**Balade nocturne de Chemins Faisants**

à 19h45 - stade de foot

**23 et 30 mars**

**Elections municipales**

de 8h à 18h - mairie

**6 avril**

**Vide-grenier**

**21 avril**

**Chasse à l'oeuf**

### RENOVATION DU LOGEMENT

Changer de chaudière, isoler son logement, faire poser des doubles-vitrages... profitez des aides revalorisées de l'ANAH et de l'État dans le cadre du PREH (Plan de rénovation énergétique de l'habitat).

### AMELIORATION ENERGETIQUE

Dans le cadre du programme "J'éco-rénove, J'économise", un guichet unique de la rénovation énergétique a été mis en place. Pour vous renseigner sur les dispositifs existants et être orienté vers le bon interlocuteur, un seul numéro 0810 140 240 (prix d'un appel local) ou un site internet [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr). Vous pouvez également consulter le guide "[Guide des aides financières destinées aux propriétaires de la Haute-Savoie](#)" sur le site de la mairie.

## CONTACTS ARTISANS

**COTE CAMPAGNE** – Salon de coiffure - 04.50.77.44.32

**TECHGRAVING SARL** – Gravures tous supports - 04.50.77.49.42

**André ADAM** – Plombier, Chauffagiste - 04.50.77.44.35

**BATI RENOVE** – Chauffage, Plomberie & Géométrie - 04.50.77.19.31

**GUY PALOMBOT** - Transports, Levage, Manutention - 06.70.16.40.84

**Jean-Pierre RICHARD** – Peintre - 04.50.77.21.66

**ALPES TRADITION Electricité** – Installations électriques - 04.50.01.20.70

**CHOISY ETUDES** – Etudes EDF-GDF, Topographie - 04.50.77.44.79

**VISIO RENOV** – Menuiserie, Vitrierie - 06.10.58.61.08

**CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE** – Plombier, Chauffagiste - 06.29.92.08.81

**ETS VARENIK OLIVIER** – Charpente, Couverture, Zinguerie - 04.50.01.39.36

**CBTP** – Maçonnerie, TP et crêpi à la chaux - 04.50.05.07.23

**3B CONSTRUCTION** – Maçonnerie, Rénovation - 04.50.01.55.87

**PL MAINTENANCE** – Mécanique poids lourds - 06.34.30.45.90

**GRAVILLON** – Entreprise de peinture - 04.50.22.35.92

**CEDO TRAVAUX** – Neuf et Rénovation - 06.88.76.11.00

**PRORENO** – Plaquiste, Isolation, Peinture - 06.11.81.90.78

**E.S.M. RENOVATION** – Multiservices - 04.50.77.47.45/06.61.18.47.45

**LACOTE BETEMPS** – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.44.26

**BRIN DE VERDURE** – Paysagistes

**N. MERMILLOD-BLARDET et Y. GAYET** - 06.61.46.00.99 ou 06.63.45.63.93

**SONDAZ Noël** – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.43.18

**PERRIN Pascal** – travaux d'étanchéité - 04.50.77.42.75

**RTP** – Terrassements divers - 04.50.77.43.21

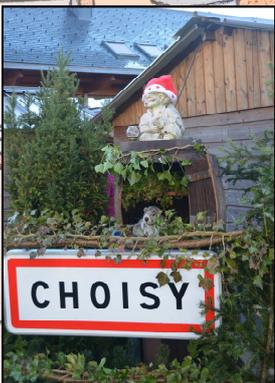
**GAL** - travaux publics - 04.50.77.41.98

**COURTOIS Yann** - Thérapeute géobiologue - 06 88 83 98 73

VOUS NE FIGUREZ PAS SUR CETTE LISTE ? VOUS POUVEZ DONNER VOS COORDONNEES EN MAIRIE POUR EN FAIRE PARTIE LA PROCHAINE FOIS.

**CRÉEZ, DÉVELOPPEZ, IMPLANTEZ** votre activité économique au cœur de la Haute-Savoie, dans un cadre attractif et de qualité, choisissez les USSES ET BORNES ! Chefs d'entreprises, porteurs de projets, acteurs économiques, notre site est là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans votre implantation et votre vie sur votre territoire.

Tout sur le site <http://www.eco-usses-bornes.fr/>



Allez voir les nombreuses photos des participants et visiteurs du marché de Noël sur le site de la mairie !